



CONSEIL DE LA VALLEE / CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

Réf. n. 4626

Aoste, le 18 OTT 2012

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Aux Membres de la IV^e Commission
permanente du Conseil:

AGOSTINO Salvatore
BIELER Mauro
BENIN Anacleto
CHATRIAN Albert
FONTANA Carmela
ROSSET Andrea

A l'Assesseur au tourisme, aux sports, au
commerce et aux transports

Au Conseiller régional Alberto BERTIN

et, p.i.:

Au Président du Conseil de la Vallée

Au Président de la Région

Aux Conseillers régionaux:
IMPÉRIAL Hélène
PROLA Piero
TIBALDI Enrico
ZUCCHI Alberto

Au Secrétaire général

Au Bureau des Groupes du Conseil



CONSEIL DE LA VALLEE / CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

Objet: Convocation.

J'ai l'honneur de vous informer que la IV^e Commission permanente du Conseil est convoquée pour le **mardi 23 octobre 2012 - 14h30** à Aoste, dans la **Salle Commissions** de la Présidence du Conseil régional, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour suivant:

- 1) Communications du Président.
- 2) Approfondissements sur la thématique des transports en Vallée d'Aoste: auditions sur l'aéroport régional:
 - 14h30 : Assesseur au tourisme, aux sports, au commerce et aux transports, M. Aurelio MARGUERETTAZ ;
 - 15h : Représentants de la société AVDA-Aeroporto Valle d'Aosta, des Organisations syndicales CGIL, CISL, SAVT et UIL et des associations des consommateurs ADICONSUM, CODACONS, Casa del consumatore, FEDERCONSUMATORI, AVCU-SAVT et ADOC-UIL.

A l'initiative des Conseillers régionaux Bertin Alberto, Cerise Giuseppe, Donzel Raimondo, Fontana Carmela, Louvin Roberto, Morelli Patrizia et Rigo Gianni)

- 3) Proposition de loi n° 207, présentée le 2 octobre 2012, portant: "*Modificazioni alla legge regionale 7 giugno 1999, n. 12 (Principi e direttive per l'esercizio dell'attività commerciale)*". – **Nomination du rapporteur**

Veillez croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT
(Diego EMPEREUR)

MB